

Collecte spécifique du VERRE des professionnels

Horaires de collecte

- Du 1^{er} Octobre au 31 Mars :
Lundi à partir de 5h
- Du 1^{er} avril au 30 Septembre :
Lundi et vendredi à partir de 5h.



Collecte les jours fériés

La collecte a lieu tous les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

- si ces dates tombent un lundi, la collecte a lieu le mardi.
- Si ces dates tombent un vendredi, la collecte a lieu le jeudi.

Règlement de collecte

Les verres doivent être :

- Mis **dans des sacs transparents** fournis par le SICTOMU ;
- Sortis **la veille au soir** ;
- Déposés **devant le commerce**.

Les sacs sont disponibles sur simple demande

Par tél. 04.66.22.98.69 ou par mail : redevance.pro@sictomu.fr

Pour toute information, contactez Tifenn JAEGERT : 04.66.22.98.69